



D.2022.10.19.5.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2022

5- GESTION DU PATRIMOINE

5.1 – MATERIEL ROULANT - Marché M2022-0036 - Expertise et réparation de la caisse et des roulements d'une rame de métro VAL 208 AG de l'agglomération toulousaine à conclure avec l'entreprise SAFRA - Autorisation de signer le marché

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Dans le cadre de son programme de gestion du patrimoine de matériels roulants, Tisséo Collectivités envisage de procéder à une opération de rénovation lourde de ses rames de métro VAL 208 AG afin d'augmenter leur durée de vie de 10 ans.

Le parc du métro VAL est constitué de véhicules de différentes générations dont 14 rames mises en service en 2003 pour l'extension de la ligne A.

Afin de déterminer la pertinence de l'opération et d'établir le programme de rénovation adaptée, il est important de connaître l'état du parc. Par conséquent, des expertises techniques sont à mener.

Le présent marché concerne l'expertise et la réparation de la caisse et des roulements d'une rame VAL 208 AG.

Il s'agit d'un marché ordinaire à prix mixtes.

Les prestations forfaitaires correspondent aux prestations d'expertise et de réparation de la caisse et des roulements d'une rame de métro VAL 208 AG de l'agglomération toulousaine. Les prestations au bordereau des prix unitaires concernent le volume supplémentaire de réparation à la suite de l'examen de la rame et des examens complémentaires ou approfondissements d'expertise concernant des pièces spécifiques dans la limite d'un montant maximum de 50 000 € HT pour la durée du marché.

Le marché est passé en vertu des dispositions des articles L2124-3 et R2124-4, R2161-21 à R2161-23 du Code de la Commande Publique, régissant la procédure avec négociation.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 24 février 2022 publications du JOUE, BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 18 mars 2022 à 12h.

Sur les 3 candidatures reçues, 2 disposaient des capacités financière, technique et professionnelle suffisante pour répondre à la présente consultation et ont été retenues.

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis aux 2 candidats retenus le 20 avril 2022.

La date limite de remise des offres a été fixée au 12 mai 2022 à 12 heures.

2 entreprises ont remis une offre :

- **ARTERAIL**
- **SAFRA**

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 19 septembre 2022, attribué le marché M2022-0036 - Expertise et réparation de la caisse et des roulements d'une rame de métro VAL 208 AG de l'agglomération toulousaine à l'entreprise SAFRA pour un montant de 314 763 € HT (partie forfaitaire) et un montant maximum à bons de commande de 50 000 € HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Bacou, Martin et Misiak n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2022-0036 - Expertise et réparation de la caisse et des roulements d'une rame de métro VAL 208 AG de l'agglomération toulousaine avec l'entreprise SAFRA pour un montant de 314 763 € HT (partie forfaitaire) et un montant maximum à bons de commande de 50 000 € HT, ainsi que les avenants au marché sans incidence financière.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2022 et suivants de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le président,

Jean-Michel LATTES